

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 18 septembre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

Procès-verbal



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-375

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- La liste des chèques émis du 16 août 2018 au 6 septembre 2018, pour un montant de 786 872,70 \$;
- La liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 août 2018, pour un montant de 477 333,73 \$;
- La liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 août 2018, pour un montant de 828 643,43 \$;
- La liste des dépenses par approbateurs du 10 août 2018 au 6 septembre 2018, pour un montant de 7 358 423,56 \$.



2018-376

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 28 AOÛT ET 4 SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2018 et celui de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 29 AOÛT 2018 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 29 août 2018.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 SEPTEMBRE 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2018.



2018-377

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 SEPTEMBRE 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- DE2018-059** Avenant à l'entente intervenue le 7 juillet 2016 entre la Ville de Québec et *B-Temia inc.* afin de modifier la date de fin du projet *Évaluation de la technologie dermosquelettique de l'entreprise B-Temia inc. pour les services opérationnels de la Ville de Québec*
- DE2018-140** Modification à la *Politique concernant les dépenses du Comité d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par le *Fonds local d'investissement* et par le *Fonds de développement des territoires*
- DE2018-175** Acquisition, à des fins municipales, des lots 2 150 994 et 2 151 011 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- DE2018-176** Acquisition, à des fins municipales, des lots 2 150 993 et 2 151 010 du cadastre du Québec avec bâtiment et dépendances dessus construits – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- PV2018-004** Participation de la Ville de Québec au programme de recherche et de développement coopératif sur l'optimisation de la technologie du verre cellulaire à des fins de protection des infrastructures de transport en régions froides de l'*Université Laval*
- AP2015-561** Répertoire de fournisseurs pour le service de réparation de carrosserie et de peinture pour les véhicules légers et intermédiaires (Appel d'offres public 52262)
- A3MR2018-008** Adoption du *Plan de mise en œuvre 2018-2023 de l'Agglomération de Québec*, élaboré dans le cadre du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec*
- AP2018-590** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition du matériel, l'installation et le soutien matériel pour la flotte de véhicules du Service de police et du Service de protection contre l'incendie (Appel d'offres public 51936)
- AP2018-591** Adjudication d'un contrat pour l'adaptation du module de pension du progiciel *V.I.P.* (Dossier 52700)

- AP2018-595** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces pour turbine *Siemens* – Incinérateur – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 52589)
- AP2018-603** Cession de contrats de *Multi SOS Services inc.* à *Conciergerie Mckinnon inc.* (VQ-47085 – Lot 7 et VQ-47086 – Lot 2)
- DE2018-203** Bail entre la Ville de Québec et *9198-5549 Québec inc.* et *2000 Boul. Lebourgneuf inc.*, relatif à la location d'espaces situés au 2000, boulevard Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières
- TI2018-007** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information et des télécommunications
- DE2018-183** Appropriation d'une somme pour la mise en place d'un incubateur d'entreprises alimentaire au *Grand Marché de Québec*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DG2018-047** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la réalisation de la phase préliminaire à la mise en place du réseau de transport structurant de transport en commun sur le territoire de la ville de Québec
- A3MR2018-010** Appropriation de 2 400 000 \$ à même le fonds général d'agglomération
- A3MR2018-011** Appropriation de 100 000 \$ à même le fonds général
- TM2018-152** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction de circulation des camions et véhicules-outils sur une partie de l'Avenue du Zoo, R.A.V.Q. 1202*
- A1GT2018-050** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif ou institutionnel sur le site du stade municipal situé sur le lot numéro 1 479 343 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1205*
- TM2018-187** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1213*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-378

DIRECTION GÉNÉRALE – AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ « IFUN VÉLO 2018 »

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 523,08 \$ à la maison des Jeunes représentant le paiement de la location d'un camion pour la tenue de son activité « Ifun vélo 2018 » dans le cadre du « projet expédition de vélo Trois-Pistoles/Qc ».

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-379

DIRECTION GÉNÉRALE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACHAT D'ESSENCE

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat de gré à gré pour l'essence à EKO F. Dufresne inc. à partir du 1^{er} août 2018 jusqu'au 31 décembre 2019 pour un montant de 68 000 \$;

QUE le bon de commande numéro 50433 soit modifié en conséquence;

D'autoriser les virements budgétaires;

Sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-380

TRÉSORERIE – ADJUDICATION DE CONTRAT – PROGICIEL DE GESTION – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-341

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2018-341 adoptée le 28 août 2018;

DE modifier la résolution 2018-244 du 5 juin 2018 de la manière suivante :

- En remplaçant le texte « selon les termes et conditions prévues aux documents joints au mémoire, soit » par le texte suivant : « pour une somme de 160 225 \$ excluant les taxes, soit 138 785 \$ pour l'acquisition et 21 440 \$ pour l'entretien et le soutien annuel, selon les conditions prévues aux documents suivants, joints au mémoire »;
- En remplaçant le texte « 1VSAU50-180525-CV6, daté du 25 mai 2018 » par le texte suivant « 1VSAU50-180729-CV2, daté du 30 juillet 2018 »

D'ajouter à la fin de la résolution les deux paragraphes suivants :

« QUE les fonds nécessaires à l'octroi du contrat soient puisés sur le budget des activités d'investissement;

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires appropriés le cas échéant. »

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-381

TRÉSORERIE – REDDITION DE COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la reddition de comptes datée du 15 août 2018 et jointe au mémoire;

D'autoriser la trésorerie à fermer ces projets d'investissement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-382

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-383

GREFFE – RENONCIATION À UNE SERVITUDE – 303, RUE GEORGES-LECLERC – LOT 2 815 049

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE renoncer à une partie de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout, spécifiquement une lisière de terrain de 6,79 pieds de largeur, pour ne conserver que 8,2 pieds de l'assiette de la servitude, soit 2,5 m de largeur, située à l'extrémité nord-ouest de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 815 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf conformément au projet d'acte notarié joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-384

GREFFE – DISPOSITIONS DES BIENS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le chargé de projet de démolition, M. Stéphane Dubé, et la chargée de projet de la Ville, Mme Isabelle Savard, à disposer à titre gratuit des biens meubles et immeubles par destination situés dans le Centre communautaire Jean-Marie-Roy en faveur des Institutions d'enseignements privées, des Commissions scolaires ou des organismes sans but lucratif qui poursuivent, soit des œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population, à l'exception des biens identifiés comme devant être incorporés au futur bâtiment, la collection documentaire du point de service de la bibliothèque et les équipements audiovisuels de la salle Desjardins. Les chargés de projet sont aussi autorisés à vendre ces biens, pour et au nom de la Ville, s'ils constatent que certains d'entre eux ont une valeur qui justifie de procéder par vente et qu'ils trouvent un acheteur qui puisse enlever le bien avant le premier octobre 2018;

D'autoriser la coordonnatrice à la culture à disposer à titre gratuit de la collection documentaire du point de service de la bibliothèque en faveur des Institutions d'enseignements privées, des Commissions scolaires ou des organismes sans but lucratif qui poursuivent, soit des œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

DE disposer d'une partie des équipements audiovisuels de la salle Desjardins en faveur du Séminaire Saint-François selon des conditions substantiellement conformes au projet de convention joint au mémoire et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, cette convention;

Les chargés de projet devront communiquer à la Trésorière la liste des biens meubles et immeubles qui seront conservés après la démolition en identifiant, dans le cas des biens meubles, le Service qui en aura la responsabilité.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-385

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES ET RÉSILIATION DE CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE désigner le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et la coordonnatrice à la culture comme responsables de la gestion des ressources documentaires de la bibliothèque Alain-Grandbois et de les autoriser à agir pour et au nom de la Ville, conformément au *Règlement n° 2015-470 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* et au *Règlement n° 2018-549 sur la gestion contractuelle*;

DE mandater le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin de résilier le contrat de licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques, entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Naxos of America inc., signée le 16 novembre 2017 et dont copie est jointe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-386

TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 POUR LE PAVAGE 2018 LOT 2 (PROJET PM18-320-002)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 571 571,14 \$, taxes incluses, à Les Entreprises P.E.B. Ltée pour les travaux de réfection de pavage 2018 lot 2 à même les crédits du *Règlement d'emprunt n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-387

URBANISME – SERVITUDE 15^E AVENUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle de passage contre une partie du lot 6 125 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en faveur du lot 5 627 812 (15^e Avenue) audit cadastre, propriété de la Ville, identifiée comme parcelle 2 au plan joint au mémoire, en considération d'une somme de 1 462 \$ plus les taxes si applicables et de consentir les clauses usuelles à un tel acte;

D'ordonner au Service des travaux publics d'aménager le terrain affecté par la servitude pour en faire un espace de manœuvres sécuritaires de virage pour les véhicules;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-388

URBANISME – PIIA – 75, RUE DES GRANDS-LACS

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut la mise aux normes de l'aménagement du terrain incluant le déplacement de l'aire de stationnement à 8,0 m de la ligne avant, le pavage en cour avant ainsi qu'une bande de 2,0 m aménagée sur le pourtour du bâtiment et que ces travaux n'ont pas été réalisés comme prévu dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des eaux pluviales ne requiert pas de mise aux normes et que les installations existantes permettent de respecter le débit maximal autorisé par règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 75, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 3 055 195, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant un agrandissement de 167,3 m² en cour arrière du bâtiment principal à des fins d'augmentation de l'aire d'entreposage intérieure ainsi que la mise aux normes de l'aménagement du terrain incluant le déplacement et le pavage de l'aire de stationnement en cour avant, l'aménagement d'une bande de 2,0 m sur le pourtour du bâtiment principal ainsi qu'une plantation d'arbres.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Rielle Normand, architecte, N° de dossier 1092-2 « Agrandissement cuisine Malimousse », daté du 13 août 2018;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1597, révision 3, daté du 16 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-389

URBANISME – PIIA – 185, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE l'affichage pour les locaux de Lubrification Québec et Engrenage Provincial est à titre indicatif et sera traité dans une demande de permis subséquente;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture intéressante ainsi que la plantation d'arbres en cours avant et latérale gauche permettent de bien répondre aux objectifs et critères du *Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantations et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale comme déposé pour le 185, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 3 055 490, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal industriel et l'aménagement du terrain.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation incluant neuf (9) nouveaux arbres, par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 13 789, version 7, daté du 7 août 2018;
- Plan d'architecture par Michel L. Grimard, architecte, N° de projet 17-133 — Lubrification Québec, version 9, daté du 13 août 2018;
- Plan génie civil et gestion des eaux par Mathieu Gariépy, ingénieur, N° de dossier 18-128, daté du 17 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-390

URBANISME – DÉMOLITION 455, ROUTE 138

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 5 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les vieux bâtiments complémentaires seront démolis en même temps que la maison;

CONSIDÉRANT l'architecture moderne de la résidence projetée et le fait que l'immeuble se trouvera amélioré par cette nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 455, route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 058 395, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf visant la démolition de la résidence vieillissante et la construction d'une nouvelle résidence bifamiliale de type « jumelé », constituant ainsi le programme de réutilisation du sol requis par règlement.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Maxime Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, minute 2950, version 6, daté du 20 août 2018;
- Plan d'architecture par Martine Perreault, client Poulin-Labbé-Brochet, daté du 21 août 2018;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal au 455, Route 138, lot 3 058 395 sans autre condition que le programme de réutilisation du sol.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-391

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 455, ROUTE 138

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 455, Route 138.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 455, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 058 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'une habitation jumelée avec un avant-toit à 915 mm (3') au lieu de 700 mm (27½ ") maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage no 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Maxime Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, minute 2950, version 6, daté du 20 août 2018;
- Plan d'architecture par Martine Perreault, client Poulin-Labbé-Brochet, daté du 21 août 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-392

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4358, RUE DE LA SABLIERE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4358, rue de la Sablière.

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure a été accordée en 2015 (résolution RVSAD-2015-8833) pour le projet d'ajout d'un 2^e étage au garage privé attaché, mais que le projet n'a pas été réalisé. Le nouveau projet, similaire, ne comporte pas de vue donnant sur la résidence adjacente;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet inclut un agrandissement de 40 m² de la résidence en cour arrière, au rez-de-chaussée et sur un étage, en prolongation du mur latéral gauche, et que les lignes latérales du lot ne sont pas exactement parallèles résultant ainsi en une différence de 2 cm pour la somme des marges latérales par rapport à la dérogation de 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogations mineures pour le 4358, rue de la Sablière, connu et désigné comme étant le lot 4 191 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant un agrandissement de la résidence en cour arrière sur un étage ainsi que l'ajout d'un 2^e étage habitable au-dessus du garage privé attaché, le tout avec une marge de recul latérale droite pour une pièce habitable à 1,60 m au lieu de 2,0 m minimum ainsi qu'une somme des marges latérales à 3,69 m au lieu de 5,0 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'architecture par Chloé Barabé-Pépin, architecte, projet 4358, de la Sablière, daté du 21 août 2018;
- Plan d'implantation par Maxime Lechasseur-Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 3 621, daté du 30 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2018-570 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 POUR LA MISE À JOUR ET L'AJUSTEMENT DU PLAN DE ZONAGE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-570 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 pour la mise à jour et l'ajustement du plan de zonage*.



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-393

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-568 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'ABROGER L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE UNE CLÔTURE POUR UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-568 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'abroger l'obligation de construire une clôture pour un service de garde en milieu familial.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



2018-394

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-568 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'ABROGER L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE UNE CLÔTURE POUR UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de *Règlement n° 2018-568 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'abroger l'obligation de construire une clôture pour un service de garde en milieu familial.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-395

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-570 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 POUR LA MISE À JOUR ET L'AJUSTEMENT DU PLAN DE ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de *Règlement n° 2018-570 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 pour la mise à jour et l'ajustement du plan de zonage.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-396

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2018-569 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INFRACTIONS DES RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-569 modifiant certaines dispositions relatives aux infractions des règlements en matière d'urbanisme.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

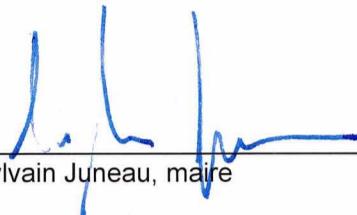


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

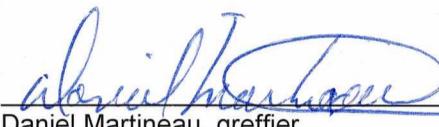


CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 29.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier